

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE SEVRE NIORTAISE MARAIS POITEVIN

01 JUIN 2010

Compte-rendu

Adopté

01 juin 2010 - 09 H 30

Ancienne salle des délibérations du Conseil Général– Niort

CONTACT : Cellule animation SAGE – M. François JOSSE

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise

Hôtel du département – 79021 NIORT Cedex

Tel : 05 49 06 79 79

Fax : 05 49 06 77 71

Email : i-i-b-sevre-niortaise@wanadoo.fr

REUNION DE LA CLE DU SAGE SEVRE NIORTAISE MARAIS POITEVIN DU 01 juin 2010

Etaient présents, avec voix délibérative, les membres de la CLE suivants :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- M. Patrick BLANCHARD, vice-président de la CLE, président du du SYNHA
- M. Michel BOSSARD, maire de Nieul sur l'Autise
- Mme Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Conseillère générale de la Vendée (*mandat de M. SOUCHET*)
- M. Sébastien DUGLEUX, Conseil général des Deux-Sèvres
- M. Claude GARAUT, SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine
- Mme Nicole GRAVAT, Ville de Niort
- M. Christian GRIMPRET, maire de Sainte Soulle
- M. Christian GUERINET, Syndicat d'Adduction, de Distribution d'eau potable et d'assainissement de la Charente-Maritime
- M. Jean-Jacques GUILLET, Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais poitevin
- M. Joël MISBERT, Conseil général des Deux-Sèvres
- M. Serge MORIN, Conseiller Régional de Poitou-Charentes, Président de la CLE
- M. Daniel SACRE, maire de Nalliers

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

- M. Jean BOUCARD, Union des Marais de la Charente maritime,
- M. Jean GUILLOUX, Syndicat des Marais Mouillés de la Charente-Maritime
- M. Pierre LACROIX, Président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. François-Marie PELLERIN, Association de Protection, d'Information, d'Etude de l'Eau et de son Environnement
- M. Patrick PICAUD, Association Nature-Environnement 17

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Claude DALLET, Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- M. Stéphane LEMAÎTRE (DISE de Charente Maritime)
- M. Jean-François LUQUET (ONEMA)
- M. Pierre POUGET, DREAL Poitou-Charentes (mandat de la Préfecture de Région Poitou-Charentes)
- M. LE ROUX, DISE des Deux-Sèvres (mandat de M. AUBERT – DISE des Deux-Sèvres)

Assistaient en outre les personnes suivantes :

- Mme GABORIAU, directrice de l'I.I.B.S.N
- M. Cédric BELLUC, SYHNA
- M. Claude ROY, Conseil général de Vendée

- M. Olivier CAILLE, SMEPDEP Vallée de la Courance
- M. François JOSSE, IIBSN, animateur du SAGE
- M. Marc LAMBERT, directeur technique du SEV
- Mme Anouk VERMANDERE, technicienne animation du programme « Re-sources » au SEV
- M. Nicolas MOREAU, animateur programme « Re-sources » au syndicat du Centre-Ouest
- Mme Bénédicte LE GUENNIC, animatrice CRE au SIAH de l'Autize et de l'Egray
- Mme Doris AFFOUD, Communauté d'agglomération de Niort
- M. Patrick BARNET, DREAL Poitou Charentes

Etaient excusés :

- M. Daniel DAVID, maire de Benet
- M. Beranrd FAUCHER,
- M. Hugues FOURAGE, Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais poitevin
- M. Jean-Pierre JOLY, SIAP de la Plaine de Luçon
- M. Joseph MARQUIS, maire du Gué de Velluire
- M. Jean-Marie ROUSTIT, Conseil général de Charente-Maritime
- M. Dominique SOUCHET, Député, Président de l'IIBSN
- M. Jacques SALARDAINE, section régionale de la Conchyliculture RE Centre-Ouest
- M. Pierre BARBIER, DDEA de Vendée
-

Rappel de l'ordre du jour de la réunion :

- Approbation du compte-rendu de la CLE du 09 février 2010,
- Présentation du contrat de bassin versant du bassin d'alimentation des captages de la Ville de Niort (Vivier et Gachets) et avis de la CLE sur le projet,
- Présentation du contrat de bassin versant du bassin d'alimentation des captages d'eau de la vallée de la Courance et avis de la CLE sur le projet,
- Présentation du projet de modalités d'inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE Sèvre niortaise et validation,
- Consultation de la CLE sur la liste des ouvrages éligibles aux aides de l'agence de l'eau « Loire Bretagne » pour restaurer la continuité écologique (cf. copie du courrier de l'agence de l'eau ci-joint)
- Questions diverses et points d'actualité :
 - *Avancement de la procédure du SAGE et perspectives pour le dernier semestre 2010.*

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants. Il les informe ensuite qu'une délégation d'une dizaine de personnes représentant les professionnels agricoles irrigants (parmi la centaine venue manifester devant les portes de la salle de réunion) a demandé à pouvoir intervenir devant la CLE pour faire part de leurs doléances et interpeller ses membres. Il précise qu'il leur a proposé de suspendre la séance (car les séances de CLE ne sont pas normalement publiques pour ne pas entacher la validité de ses délibérations) pour les écouter, débattre éventuellement et prendre acte des prises de positions des uns ou des autres. Il confirme qu'il leur a précisé que la CLE devait absolument traiter certains points figurant à son ordre du jour pour ne pas entraver les financements accompagnant ces programmes. Les agriculteurs en ayant accepté le principe, il précise qu'ils pourront donc intervenir lorsqu'ils seront prêts.

En attendant, si tout le monde en est d'accord, il propose de passer au premier point à l'ordre du jour.

M. DUGLEUX précise qu'il ne s'oppose pas à la venue des agriculteurs mais précise qu'il lui semble que ces derniers sont déjà représentés à la CLE, que la CLE est un comité représentatif où chacun a le droit de s'exprimer sans forcément faire du « forcing ».

M. MORIN rappelle que la démarche effectuée par les agriculteurs ce jour est aussi faite de manière comparable dans tous les départements, en particulier pour attirer l'attention sur la problématiques des volumes prélevables.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 09 FEVRIER 2010

L'animateur précise qu'aucune remarque n'est parvenue à la cellule d'animation du SAGE. En l'absence de remarque, le compte-rendu de la CLE du 9 février est adopté à l'unanimité.

II –PRESENTATION DE CONTRATS DE BASSIN VERSANT DES CAPTAGES AEP DU SMEDEP DE LA COURANCE ET DU VIVIER

M. CAILLE (animateur du programme « Re-sources sur le bassin versant de la Courance) prend tout d'abord la parole en tant qu'animateur du programme « Re-sources » pour le bassin versant des captages d'eau de la vallée de la Courance. En premier lieu, il prie l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence de M. MORISSET (président du SMEPDEP) retenu par des engagements antérieurs. Il précise ensuite que le programme d'actions qu'il va présenter a été validé par le comité de pilotage le 3 février et par le comité syndical du SMEPDEP de la vallée de la Courance le 18 mars dernier.

Il commence ensuite le diaporama présenté en annexe n°1.

Il est interrompu dans sa présentation (diapo n°5) par l'arrivée de la délégation des agriculteurs à 9h50.

M. TROUVAT s'avoue surpris que les réunions de CLE ne soit pas publiques (comme cela a été le cas pour la CLE de la Boutonne) et déçu que l'ensemble des personnes venues manifester ne puissent pas entrer pour se faire entendre et écouter les réponses apportées par la CLE.

M. MORIN précise que depuis 2004 et la première réunion de CLE auquel il a assisté, il a toujours été dit que les réunions de CLE n'étaient pas des réunions publiques (où tout un chacun pouvait intervenir) et que la presse ne pouvait y assister (sauf invitation officielle). Il ne fait donc présentement qu'appliquer cet usage. Il poursuit toutefois en précisant que, si la salle permet de « loger » tout le monde, il ne voit pas de difficulté à ce que l'ensemble des manifestants entre dans la salle.

A 10h00, M. MORIN suspend la séance et précise que les débats se tiendront dorénavant hors procès-verbal.

A 11h30, les manifestants ayant quitté la salle, la séance de la CLE reprend.

M. MORIN constate que l'ordre du jour de la CLE ne nécessite pas l'atteinte d'un quorum pour rendre un avis (ou prendre une décision) et que reporter la réunion de la CLE à une date ultérieure risque de poser des problèmes étant donné les contraintes administratives existantes sur ces projets. Il interpelle les membres de la CLE pour savoir s'ils estiment pour leur part que les enjeux et le contexte de cette matinée nécessitent un arrêt de la séance et un report à une date ultérieure. Il poursuit en rappelant que les représentants de la profession agricole ont précisé que leur objectif n'était pas de bloquer les dossiers mais reconnaît que la levée de la séance aurait sans doute plus de valeur en terme syndical.

M. DALLET informe que les deux dossiers de programme « Re-sources » seront présentés à la commission d'intervention de l'agence de l'eau (commission financière) le 17 juin et au conseil d'administration le 28 juin. Ces deux dates sont donc des dates butoir. En ce qui concerne la liste des ouvrages, l'avis de la CLE est attendu au plus tard le 2 juillet.

M. PELLERIN rend acte à M. TROUVAT d'avoir organisé ce mouvement (au moins localement) dans un esprit de franchise, de courtoisie et de calme. Il considère néanmoins qu'il n'y a aucune raison de repousser les décisions de la CLE à une date ultérieure.

M. GRIMPRET revient ensuite sur la question du caractère publique ou non des séances de la CLE et souhaite savoir si les textes réglementaires apportent une réponse à cette question. En effet, il estime pour sa part que dans une démocratie, les séances de la CLE devraient être publiques. Il affirme que s'il considère comme normal qu'un comité technique puisse demander par vote à ses membres de statuer à huis clos, il lui paraît impossible d'empêcher des gens directement intéressés par le contenu de la réunion d'assister à l'audience.

M. LE ROUX note que les textes ne sont pas clairs sur ce sujet. En effet, le code de l'environnement ne prévoit rien expressément quant au caractère public ou non des réunions de CLE, mais précise que les modalités de fonctionnement de la CLE seront prévues par la CLE elle-même au travers de son règlement intérieur. L'animateur informe que le règlement intérieur de la CLE dans sa forme actuelle n'apporte pas d'éclairage sur ce sujet.

M. MORIN revient alors sur l'histoire de la CLE depuis qu'il y participe. Il rappelle qu'en 2004, lors de l'élection du président et du bureau de la CLE suite au renouvellement de la composition de la CLE, le président d'alors et la directrice de l'IIBSN avaient exigé que la presse sorte de la salle de réunion au motif que les réunions de CLE n'étaient

pas des séances publiques. M. MORIN précise qu'il a statué en début de réunion en s'appuyant sur cette position historique, mais veut bien croire que la réglementation ait pu changer depuis.

En considérant que la profession agricole aura, si elle le souhaite, l'occasion d'interpeller l'agence de l'eau sur les dossiers « Re-sources » dans les différentes instances devant lesquelles ces dossiers devront encore passer (puisque la profession siège dans chacune de ces instances), M. MORIN précise qu'il se prononce à titre personnel pour la poursuite de la séance. Il propose néanmoins de procéder à un vote pour déterminer la suite à donner à cette réunion.

A la demande de Mme GRAVAT, M. LAMBERT (directeur technique du SEV) intervient pour rappeler le travail considérable effectué par les animateurs de bassin versant. Il précise ensuite que les programmes retenus consistent principalement à définir des modalités d'actions financières destinées aux agriculteurs afin de les aider dans la modification de leurs pratiques pendant une durée de 5 ans. A ce titre, il ne voit pas pour quelle raison la profession agricole pourrait être contre ces programmes, sauf à vouloir stigmatiser les agriculteurs qui souhaiteraient s'engager dans ces mesures et ces pratiques alternatives.

M. DALLET précise que ces deux dossiers « Re-sources » sont passés il y a 3 ans devant le conseil d'administration de l'agence de l'eau. Ce conseil les avait « pré-validés » sous deux conditions :

- que soit réalisé un diagnostic du territoire,
- que soit concrétisé l'engagement dans cette démarche par la signature d'un contrat dans un délai de 3 ans.

Or, l'échéance de cet engagement arrive à terme dans le courant du mois de juin, et sans respect de ce délai, sans contractualisation, il sera impossible de mettre en place les MAE (mesures agro environnementales) prévues dans ces programmes.

M. LE ROUX informe qu'au vue des arguments invoqués par le représentant de l'agence de l'eau, l'administration va voter pour la poursuite de la réunion.

M. GUERINET ne voit pas quel intérêt il y aurait à retarder la réunion de trois ou quatre jours si ce n'est éventuellement à attendre une nouvelle intervention du monde agricole.

M. MORIN rappelle que les agriculteurs ont pris la décision officielle de ne plus siéger et statuer dans différents commissions. Pour cette raison, ils sont aujourd'hui absents de l'assemblée. Ils ont cependant clairement exprimé qu'ils n'étaient pas opposés au contenu de ces dossiers. De plus, ils ont été présents tout au long du processus d'élaboration de ces programmes en participant aux comités de pilotage. M. MORIN accepte par contre de présenter aux agriculteurs la position et le vote de la CLE sur la poursuite ou non de la réunion si les membres de la CLE devaient être interpellés à ce sujet lors de leur sortie de la salle.

M. GUERINET reconnaît que le problème tient aussi au fait qu'il ne reste plus beaucoup de monde autour de la table pour donner un avis sur ces dossiers. M. MORIN acquiesce sur ce point mais constate que ce problème est récurrent pour des commissions où siègent autant de personnes, surtout aux périodes où les réunions se multiplient pour statuer sur des dossiers urgents avant les vacances scolaires. M. GRIMPRET doute d'ailleurs que l'on puisse espérer réunir plus de personnes en re-convocant la CLE à une date ultérieure.

M. JOLY informe qu'il s'abstiendra lors du vote. En effet, si en tant que président de syndicat d'eau, il se sentirait gêner de ne pas poursuivre la réunion, il a aussi noté que la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres souhaitait s'exprimer sur ces dossiers. M. GRIMPRET explique enfin qu'il s'abstiendra aussi lors du vote.

La poursuite de la réunion est décidée par 17 voix (dont 2 pouvoirs) pour et 8 abstentions (dont 1 pouvoir).

M. CAILLE achève sa présentation du projet de programme « Re-sources » pour le bassin versant du bassin d'alimentation des captages d'eau de la vallée de la Courance. Mme VERMANDERE poursuit ensuite en présentant le projet de programme « Re-sources » pour le bassin versant du bassin d'alimentation des captages de la Ville de Niort. *(Les présentations sont disponibles en annexes n°1 et n°2).*

M. MORIN demande le montant de la part agricole de ces mesures dans le prix de l'eau pour un syndicat comme celui du Vivier. Mme VERMANDERE précise que ce montant est d'environ 2 centimes d'euros.

M. GRIMPRET affirme avoir apprécié la présentation sur l'origine et les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires par les différents utilisateurs (diapos n°9 et 10 du diaporama du S.E.V). En effet, il tient à rappeler que ces produits se dégradent (la plupart en molécules de Carbone, d'Oxygène et d'Hydrogène) de 3 façons dans le sol :

- sous l'action des bactéries (et dans ce cas, plus le sol est actif, plus la dégradation est rapide et complète)
- par hydrolyse,
- par oxydo-réduction (et là encore, ces deux derniers processus ne peuvent fonctionner que s'il y a de l'eau dans le sol).

Il insiste sur ce dernier point, même si ce n'est pas (ou plus) dans les discours d'usage aujourd'hui, car il a toujours été démontré que lorsque l'on maintenait les sols humides, on pouvait constater un abattement énorme de la pollution.

M. MORIN précise qu'il a bien entendu qu'il fallait des sols vivants et de l'eau, mais que l'on peut aussi avoir de l'eau et des sols inertes. M. PELLERIN note qu'il faut pour cette raison être particulièrement circonspect et vigilant sur la problématique du drainage, et plus particulièrement sur les bandes enherbées en bordure de cours d'eau.

M. GUILLET avance que pour lui, des sols vivants signifient la présence d'une rotation des cultures (le contraire de la monoculture), des haies, une diversité des espaces et non pas un labour et des sols nus 6 mois sur 12 dans l'année. Il précise aussi qu'un sol vivant cela peut aussi être le non-labour (technique que certains agriculteurs pratiquent) et que si effectivement les sols ont aussi besoin d'eau, la monoculture intensive irriguée n'est pas la meilleure démonstration possible pour illustrer des sols vivants.

M. GRIMPRET répond qu'il a toujours dénoncé la monoculture et prêché au contraire pour des systèmes rotationnels (sachant que la pratique de la rotation des cultures est vieille comme le monde puisque les romains, les grecs et même les sociétés présentent avant ces civilisations la mettaient en pratique). Par contre, il insiste sur le fait que le maïs reste quand même la culture qui laisse le moins de reliquat azoté dans le sol après culture. En effet, les cannes, constituées de cellulose, ont besoin d'azote pour se dégrader lorsqu'elles sont enfouies dans le sol : la meilleure preuve étant que l'on observe généralement des symptômes de « faim » d'azote sur les cultures implantées derrière un maïs.

M. DUGLEUX demande ensuite si le fait que le bassin d'alimentation des captages d'eau du Vivier soit « déconnecté » de sa zone de consommation ne rend pas le travail du syndicat plus difficile. De fait, les usagers du bassin d'alimentation pourraient se sentir moins concernés par la protection d'une eau qu'ils ne consomment pas. M. MORIN répond que c'est effectivement possible. Cependant, il note que sur la commune d'Aiffres par exemple, on n'oublie pas que la fermeture des deux captages d'alimentation a été décrétée par l'autorité préfectorale il y a plus de 10 ans pour des teneurs en nitrate supérieures à 100 mg/l et que cette situation perdure inchangée depuis. M. LAMBERT précise que le souci du syndicat a toujours été :

- d'avoir des liens forts avec la profession agricole car celle-ci constitue effectivement la cible principale du programme ;
- de traiter cette problématique de façon homogène sur l'ensemble du territoire : d'où des relations fortes avec le SMEPDEP de la vallée de la Courance et une façon commune d'approcher les MAET sur ces deux territoires afin que ces contrats soient structurés de la même manière.

Mme VERMANDERE insiste enfin sur l'importance accordée dans ce programme au volet communication pour sensibiliser l'ensemble des acteurs de ce territoire à cette problématique.

M. PELLERIN prend ensuite la parole pour souhaiter vivement que l'importance du suivi et l'obligation d'une mise à disposition des données au public soient soulignés dans l'avis de la CLE. Il estime que l'obligation de résultats s'impose, aujourd'hui encore plus qu'hier. De plus, de l'argent public étant versé au titre du financement de ces programmes, il estime comme un minimum la réalisation d'un suivi et la mise à disposition de ces données en temps pratiquement réel (et pas uniquement deux ou trois ans après, comme cela est un peu encore le cas aujourd'hui).

M. CAILLE intervient pour dire qu'il souhaiterait pouvoir dire quelques mots à propos des MAET. M. MORIN dit le comprendre mais qu'il lui semble nécessaire de rendre très rapidement un avis sur ces dossiers pour éviter de ne plus avoir que « trois » personnes pour délibérer.

M. DALLEY intervient néanmoins auparavant pour replacer ces dossiers dans leur contexte global. Il précise que si ces deux opérations ont effectivement une entrée très nette « eau potable » avec des objectifs centrés sur cet enjeu, ceux-ci sont cohérents avec les objectifs du SAGE et contribuent à l'amélioration de la qualité des masses d'eau présentes sur (et sous) le territoire. Il souligne en l'occurrence que la masse d'eau présente sous le bassin d'alimentation des captages d'eau du Vivier est beaucoup plus large que ce simple territoire, mais qu'avec les programmes du SERTAD (déjà en place) et bientôt celui du syndicat du Centre Ouest, la couverture quasi-intégrale de cette masse d'eau par des programmes de mesures contribuera significativement à l'atteinte du bon état. C'est pourquoi l'agence de l'eau a aussi souhaité que les opérations d'entretien, programmées sur la rivière du Lambon, soient aussi intégrées à terme à ce contrat (CRE de la rivière Lambon).

M. MORIN propose que l'avis de la CLE comporte une motion demandant à ce que les porteurs de programme « ressources » viennent au moins une fois par an devant la CLE pour présenter l'état d'avancement et les résultats de ces opérations. Il propose ensuite de passer au vote.

Les personnes s'étant abstenues lors du vote pour la poursuite de la réunion quittent alors la salle.

Les projets de programme « Re-source » des bassins d'alimentation des captages de la ville de Niort et du SMEPDEP de la vallée de la Courance reçoivent alors un avis favorable à l'unanimité (15 votants et 2 pouvoirs).

III –PRESENTATION DU PROJET DE MODALITES D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

L'animateur rappelle que la démarche initiée a été présentée lors de la dernière CLE. Il informe que depuis lors, le comité scientifique s'est réuni à deux reprises, et le comité technique une fois, pour définir et affiner les modalités techniques de l'inventaire. Il précise ensuite que ce travail a conduit à la rédaction du document intitulé « projet de modalités d'inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE SNMP » qui a été transmis par courrier en date du 25 mai à l'ensemble des membres de la CLE.

La structure d'animation de la CLE souhaiterait aujourd'hui que la CLE valide ce document et donne son feu vert à l'envoi rapide (avant l'été) de celui-ci aux communes identifiées comme prioritaires. Le but de cette démarche est d'identifier si elles souhaitent (ou non) s'engager (rapidement ou non) dans cette démarche ou si elles ont des besoins immédiats (élaboration ou révision de leurs documents d'urbanisme). L'objectif de cet envoi est :

- d'essayer d'estimer rapidement la demande d'inventaires (5, 10, 15,... communes ?),
- d'organiser durant l'été le planning prévisionnel du technicien « zones humides » embauché par l'IIBSN,
- d'envisager aussi éventuellement par ailleurs la mise en place d'autres moyens techniques et financiers complémentaires dans le cadre de regroupement de communes par exemple (fonds FEDER notamment).

L'animateur a en effet peur qu'il soit impossible d'organiser le travail d'inventaire avant la fin de l'année ou le début de l'année 2010 si on ne peut pas envoyer les documents pour solliciter les communes avec l'aval de la CLE avant cet été (surtout avec la procédure de renouvellement de la CLE qui se profile en fin d'été). Pour cette raison, il lui paraît essentiel que la CLE puisse acter le principe d'engager la démarche à partir de la présente méthodologie, sachant que s'il reste encore des interrogations par rapport à ce document, la structure d'animation de la CLE reste attentive et est prête à prendre en considération ces remarques par la suite.

M. MORIN précise qu'il ne faut pas hésiter à envoyer des remarques de fond sur ce dossier, même par écrit. Il rappelle toutefois que le comité technique qui s'est réuni à Niort le 19 mai pour réfléchir au contenu du document comptait de très nombreuses personnes de tous horizons autour de la table et a bien travaillé pendant plus de trois heures. Il met en avant que ce document fournit un cadre précis qui laisse cependant une certaine latitude aux communes lors de la réalisation de ces inventaires en matière d'organisation, de concertation et de degré de précision des inventaires, afin de tenir compte de leurs besoins réels et de leur projets particuliers. Il confirme qu'il a été effectivement demandé lors de ce comité technique que la priorité soit donnée (pour les communes déjà considérées comme « prioritaires ») :

- aux communes s'engageant dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme (puisque les textes réglementaires les contraignent aujourd'hui à incorporer les inventaires de zones humides dans ces documents),
- aux « petites communes » qui ont besoin d'être accompagnées mais qui n'ont pas forcément les moyens financiers pour s'engager dans cette démarche (contrairement aux plus « grosses communes » avec un potentiel fiscal plus important).

Il précise enfin qu'il a été demandé lors de ce comité technique qu'une certaine latitude soit laissée aux communes pour qu'elles puissent réaliser ces inventaires dans le cadre de regroupement, en profitant d'éventuelles dynamiques intercommunales (communautés de communes, pays,...).

L'animateur avertit que le document envoyé aux membres de la CLE évoluera encore à la marge, notamment pour inclure la demande du comité technique de tenir compte du potentiel fiscal et de la taille des communes dans les critères de priorité donnés pour prioriser les communes, et pour inclure un modèle de cahier des charges pour les communes souhaitant faire intervenir un bureau d'étude (CCP).

M. MORIN rappelle en dernier lieu que les représentants des élus de la CLE qui siégeaient au comité technique dorénavant présidé par M. BUSSEROLLE (les 3 départements étant représentés) ont tous eu la même approche :

- Eviter de retarder le calendrier,
- Nécessité d'évaluer les communes qui sont candidates dans l'urgence (notamment celles engagées dans des démarches de révision de leurs documents d'urbanisme ou qui souhaitent s'engager volontairement rapidement),
- Estimer la charge de travail correspondante,
- Organiser le travail (qui fait quoi et avec quels financements) dans un souci de mutualisation et d'efficacité,
- Partir sur la méthode proposée par le comité scientifique et amendée par le comité technique.

Il précise que l'on peut toutefois s'attendre à ce que la réalisation de ces inventaires soit très dure et très difficile sur le terrain.

M. PICAUD demande ensuite de quelle manière les membres de la CLE (et les associations) seront tenues au courant de l'avancement du programme et de la liste des communes qui vont s'engager rapidement dans ce dossier. En effet, il fait remarquer que les associations de protection de l'environnement pourraient utilement mobiliser leurs membres (qui connaissent bien le terrain) pour participer à ces inventaires.

L'animateur informe que le document des modalités d'inventaire va tout d'abord être envoyé à l'ensemble des communes prioritaires (en rouge sur les cartographies – cf. annexe n°3). Le comité technique sera ensuite tenu informé par mail du bilan de ce premier contact. Dans un second temps (à partir de septembre ou d'octobre), il faudra penser à programmer une (ou des) réunion(s) de ce comité technique pour faire régulièrement le point de la situation, des plannings et discuter des difficultés rencontrées et des mesures éventuelles à prendre pour tenter de les résoudre.

M. MORIN conclue que le but est de mettre en place un planning durant l'été, de voir la puissance de travail que cela nécessite (qu'il faudra pouvoir organiser), de progresser sur les dossiers de demande de financements et le montage des différents dossiers.... Il propose que la CLE qui devrait se tenir en septembre puisse à la fois faire le point sur l'avancement de l'enquête publique et sur l'inventaire des zones humides.

M. PELLERIN réitère ensuite sa mise en garde (déjà évoquée lors de la précédente CLE) contre le risque d'absence de vision globale inhérent à la réalisation des inventaires à l'échelon communal. Par conséquent, il demande à ce que la CLE soit vigilante pour que cette vision d'ensemble ne soit pas oubliée : les zones humides ne s'arrêtent en effet pas aux frontières communales.

M. MORIN demande enfin si la CLE est d'accord pour valider le principe de s'engager dans la procédure d'inventaire des zones humides sur la base des modalités d'inventaires proposées en refaisant un point d'avancement lors de la prochaine CLE ; le but étant de pouvoir rapidement écrire aux communes et avoir une idée de la programmation à mettre en place.

Cette proposition reçoit un avis favorable à l'unanimité (15 votants et 2 pouvoirs).

III – CONSULTATION DE LA CLE SUR LA LISTE DES OUVRAGES ELIGIBLES AUX AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU

L'animateur informe que la constitution de cette liste a fait l'objet d'une large consultation : DDT (ou DDTM), ONEMA, associations de pêche, associations de défense de la nature, animateurs de Contrat Restauration et d'entretien de rivière ou de zones humides, UNIMA, animateurs de SAGE,... A ce jour, aucun point de contestation ou d'anomalie grave n'a été signalé à la cellule d'animation du SAGE.

M. PELLERIN précise que cette liste correspond uniquement aux ouvrages éligibles aux aides de l'Agence de l'eau. Il rappelle qu'il s'agit de ne pas entretenir la confusion et de ne pas faire l'amalgame avec d'autres aspects réglementaires liés à la problématique des ouvrages. Il souligne cependant qu'il a observé une nouvelle fois des modes de concertation hétérogènes entre les trois départements, ce qui est regrettable lorsqu'on se targue de vouloir raisonner à l'échelle d'un bassin versant...

La CLE n'émet d'avis sur le contenu de cette liste.

IV – QUESTIONS DIVERSES ET POINTS D'ACTUALITE

Avancement de l'enquête publique

M. MORIN rappelle que :

- l'enquête publique se tiendra du 07 juin au 09 juillet,
- la commission d'enquête est composée de 5 commissaires enquêteurs (dont 3 titulaires et 2 suppléants),
- des permanences se tiendront dans 21 communes, auxquelles il faut ajouter les préfectures du 17 et du 79 ainsi que la sous-préfecture de Fontenay le Comte
- toutes les communes ont reçu un exemplaire du dossier d'enquête sous format CD-Rom
- le dossier d'enquête est disponible dans son intégralité sur le site Gest'eau ou sur le site de l'IIBSN. Les chemins d'accès à ces données étant les suivants : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/sage.php?id=SAGE04005>
www.sevre-niortaise.fr/
- les SAGEs Lay et Vendée seront aussi en enquête publique durant la même période,
- l'animateur du SAGE a présenté le territoire aux commissaires enquêteurs (à leur demande) durant toute une journée en commençant par les sources et en allant jusqu'à l'exutoire.

L'animateur indique ensuite que les documents remis sur table aux membres de la CLE sont les avis sur le projet de SAGE délivrés au titre de la Police de l'eau et de l'autorité environnementale par le préfet coordonnateur du SAGE, après concertation des structures administratives de 3 départements. M. MORIN rappelle que ces avis sont obligatoires et sont joints aux documents d'enquête. M. LE ROUX précise que ces avis ont effectivement fait l'objet d'une large consultation dont la liste a été reprise dans le contenu des documents : notamment la DREAL Pays de la Loire, la DREAL Poitou-Charentes, les Missions Inter-services de l'Eau des 3 départements, l'ONEMA ou encore la délégation territoriale de l'ARS. Les avis constituent une synthèse des différents documents transmis, sachant que ceux-ci pouvaient être beaucoup plus conséquents et détaillés.

M. MORIN remercie les services de l'Etat pour leur réactivité et pour avoir remis des avis importants dans des délais relativement courts.

M. PELLERIN souhaite se faire confirmer que ce ne sont pas les avis et commentaires des différents services de l'Etat dans leur intégralité qui ont été transmis pour être joints au dossier d'enquête publique, mais bien une synthèse. Il se demande ensuite si le fait d'avoir transmis une synthèse plutôt que l'intégralité des avis ne constitue pas un risque juridique. M. LE ROUX répond par la négative sur ce dernier point.

Révision de la composition de la CLE

L'animateur rappelle que cette CLE est vraisemblablement la dernière dans cette configuration puisque un nouvel arrêté préfectoral de composition de la CLE doit être pris pour remplacer l'actuel dont la validité court seulement jusqu'au 20 août.

M. MORIN demande si cela signifie bien (en termes de calendrier) que l'Etat va proposer une nouvelle composition de la CLE d'ici le début de l'été et que les associations de maires, les conseils généraux et régionaux (notamment) seront consultés durant la période estivale. M. LE ROUX confirme.

M. MORIN interroge les services de l'Etat pour savoir quelle sera la conduite à tenir si la commission d'enquête saisit la CLE sur des points particuliers à l'issue de l'enquête et avant que la « nouvelle CLE » ne soit constituée. M. LE ROUX précise que M. MORIN reste président (et l'actuelle CLE en place) tant que la nouvelle CLE n'aura pas été convoquée, son président et son bureau désignés (comme c'est le cas dans le cas d'un conseil municipal).

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, le Président remercie tous les participants et lève la séance à 12 h 40.

le Président de la CLE,



Serge MORIN

ANNEXE 1

Présentation du programme « Re-sources » du SMEPDEP de la vallée de la Courance



Reconquête de la qualité des eaux brutes Bassin de la Courance (79)



1^{er} juin 2010



Le SMEPDEP de la Vallée de la Courance

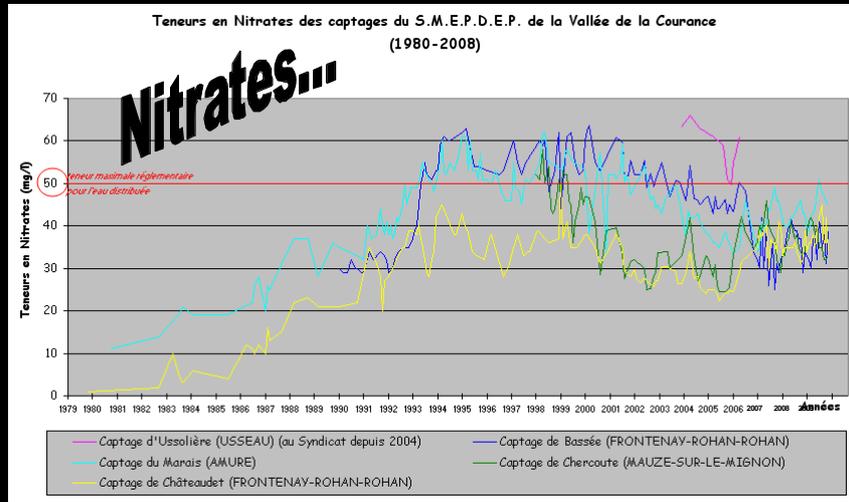


- ✓ Syndicat AEP, situé au Sud-Ouest de Niort (siège social à Épannes, sur la N11)
- ✓ Compétence « Production » pour 18 collectivités
- ✓ Compétence « Distribution » sur 6 collectivités



- ✓ 5 forages en zone de marais (fond de vallée humide) / 1 million de m³ d'eau par an pour 17 000 habitants desservis
- ✓ Ressource exploitée : aquifère captif de l'Oxfordien supérieur (au sein de calcaires fissurés rencontrés sous 6 à 12 mètres d'alluvions argileuses ou tourbeuses et/ou de marnes imperméables)

Une ressource en eau dégradée



Une ressource en eau dégradée

... et pesticides

- ✓ Années 90 et début 2000 : Quelques pics ponctuellement sur les captages (atrazine, simazine)
- ✓ Analyses réalisées en 1993 sur l'ensemble du bassin : atrazine généralisé
- ✓ 2002 : détection d'AMPA sur un captage
- ✓ Des eaux superficielles contaminées (suivis sur la Courance)
- ✓ Pratiques agricoles à risque sur le bassin (proportion importante de cultures, de sols nus l'hiver et la forte sensibilité des sols au lessivage)

Une solution «curative» : interconnexion, mélange et dilution

A partir de 1996 : augmentation progressive du prix de l'eau...

En 2004-2006 : Restructuration des ressources

Pompages aux 4 captages d'eau
en vallée de la Courance

Achat d'eau dénitrifiée
à la ville de Niort
(via une interconnexion)

Mélange (station de reprise :
2 cuves : 2400 m³)

Distribution vers 5 réseaux d'adduction
au départ de la station
(après un traitement de chloration)

Un complément « préventif » : Re-Resources

Programme
Re-Resources

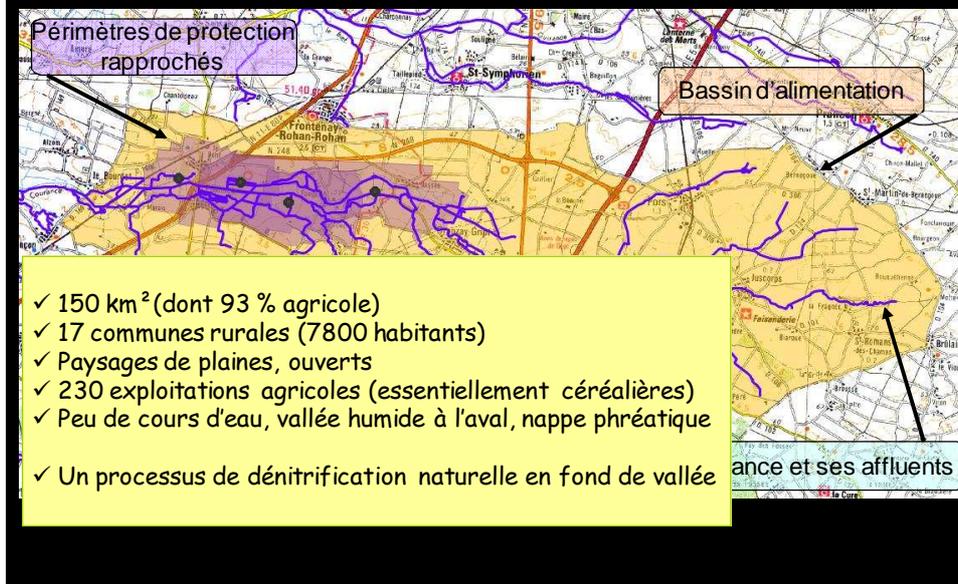
objectif :
contrer
nitrates et
pesticides à
la source

1
Diagnostic du territoire
(bassin d'alimentation)

2
Élaboration
d'un programme d'actions
visant la reconquête de
la qualité des eaux brutes
(concertation locale)

3
Mise en œuvre
du contrat de bassin

Diagnostic du bassin d'alimentation des captages



Stratégie et programme d'actions 2010-2014

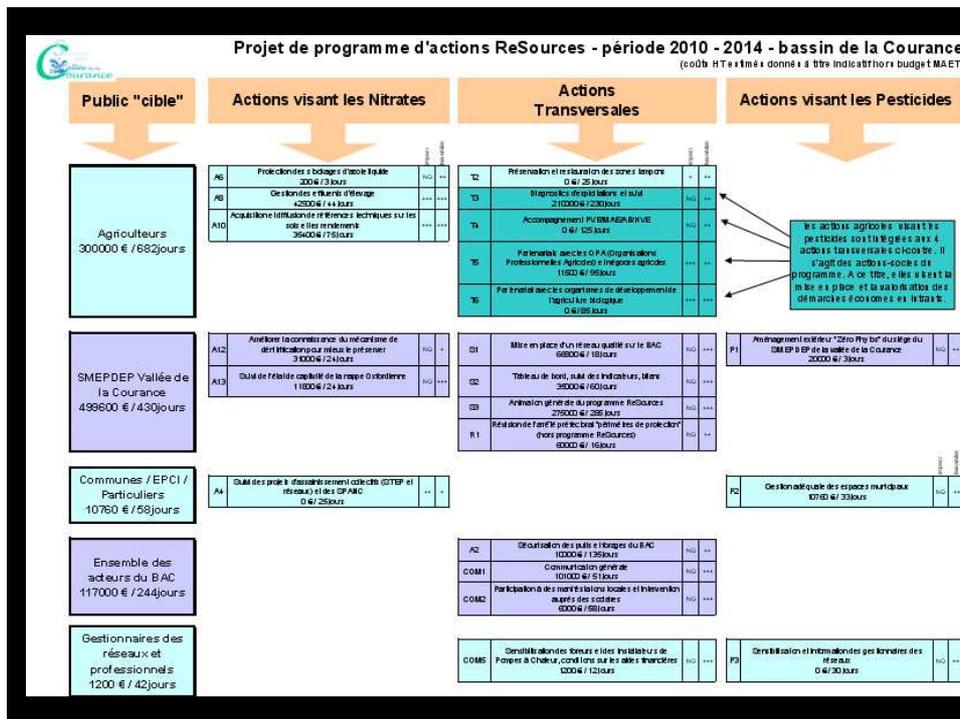
- ✓ Objectifs chiffrés pour la reconquête de la qualité des eaux brutes (Nitrates) ou maintien de la qualité (pesticides)
- ✓ 23 fiches-actions
- ✓ Stratégie agricole
- ✓ Stratégie « non agricole »
- ✓ Stratégie d'amélioration de la connaissance
- ✓ Validation par le Comité de Pilotage de l'opération le 3 février 2010
- ✓ Validation par le Comité Syndical du SMEPDEP le 18 mars 2010

Objectifs « Nitrates »

NITRATES					
Captage	Etat Initial			Objectifs Contrat	Objectifs SAGE SNMP Eaux souterraines
	réf. 2007	2007	2009	2014 (au terme du contrat)	2015
Marais	Moy = 45 mg/l Max = 64 mg/l	Moy = 37 mg/l Max = 49 mg/l	Moy = 40 mg/l Max = 51 mg/l	Moy < 35 mg/l Max < 40 mg/l	Moy < 40 mg/l
Bassée	Moy = 49 mg/l Max = 66 mg/l				
Châteaudet	Moy = 31 mg/l Max = 48 mg/l				
La Grève	Moy < 0,5 mg/l (seuil de détection analytique) Max < 0,5 mg/l		Moy < 0,5 mg/l Max < 0,5 mg/l		

Objectifs « Produits Phytosanitaires »

PESTICIDES				
Captage	Etat Initial		Objectifs Contrat	Objectifs 2014 (au terme du contrat)
	1991-2007	2009	2014 (au terme du contrat)	2015
Marais	37 prélèvements 4 quantifications 2 dépassements (> 0,1 µg/l)	3 prélèvements 0 quantification 0 dépassement	Quantification par produit < 0,1 µg/l Somme des quantifications < 0,3 µg/l	Quantification par produit < 0,1 µg/l Somme des quantifications < 0,3 µg/l
Bassée	37 prélèvements 2 quantifications 2 dépassements (> 0,1 µg/l)			
Châteaudet	37 prélèvements 1 quantification 1 dépassement (> 0,1 µg/l)			
La Grève	3 prélèvements 0 quantification 0 dépassement			



Eléments financiers

coût total prévisionnel sur 5 ans	
actions :	1 006 560 €
dont animation (S3 et S4):	353 000 €

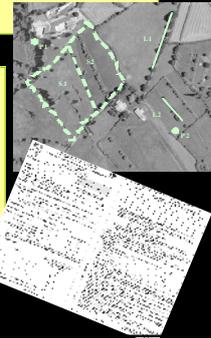
Financiers	taux moyen(%)
Agence de l'Eau Loire Bretagne	43
Cons eil Régional de Poitou-Charentes	8
Conseil Général des Deux-Sèvres	6
Europe (FEDER)	21
SMEPDEP Vallée de la Courance	22

**Impact prévisionnel sur le prix de l'eau (en production)
lissé sur les 5 années du programme
0,04€ / m3 soit 1/10 du coût de production**

Un outil financier : les Mesures Agro-Environnementales ou MAE

- ✓ Fonds européens (FEADER, 2^{ième} pilier de la PAC) et Agence de l'Eau
- ✓ Un panel de dispositifs : national, régionalisé et territorialisé
- ✓ MAE Territorialisée : à construire sur des territoires ciblés, pour une problématique spécifique (enjeu Eau ou Biodiversité Natura 2000)

Contrat MAE Territorialisée = contrat signé pour une durée de 5 ans entre l'exploitation qui met en œuvre un cahier des charges et l'Etat, moyennant une rémunération annuelle. L'engagement porte sur une ou plusieurs parcelles (et haies éventuellement).



Le bassin d'alimentation et Natura 2000



ANNEXE 2

Présentation du programme « Re-sources » du Syndicat des Eaux du Vivier

PRESENTATION DU PROGRAMME
D' ACTIONS VISANT LA RECONQUÊTE
DE LA QUALITE DES EAUX BRUTES
2010 / 2015

Mardi 1^{er} juin 2010

Commission Locale de l'Eau du SAGE SNMP

1

SOMMAIRE DE LA PRESENTATION

- 1. Le Syndicat des Eaux du Vivier**
- 2. Diagnostic du bassin d'alimentation de captage :
la première étape pour identifier les
problématiques de la qualité des eaux brutes et
leurs origines**
- 3. Les objectifs et la stratégie d'action : base de
travail pour élaborer le programme d'actions**
- 4. Le programme d'actions : décliné selon les
paramètres et leurs origines**
- 5. Plan de financement prévisionnel**

Commission Locale de l'Eau du SAGE SNMP

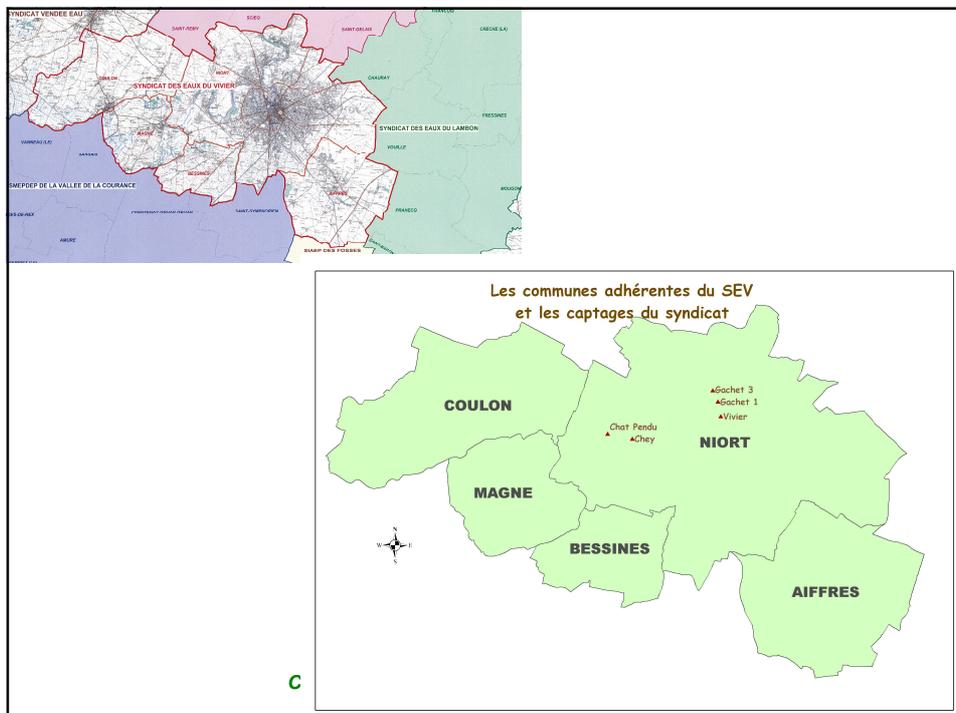
2

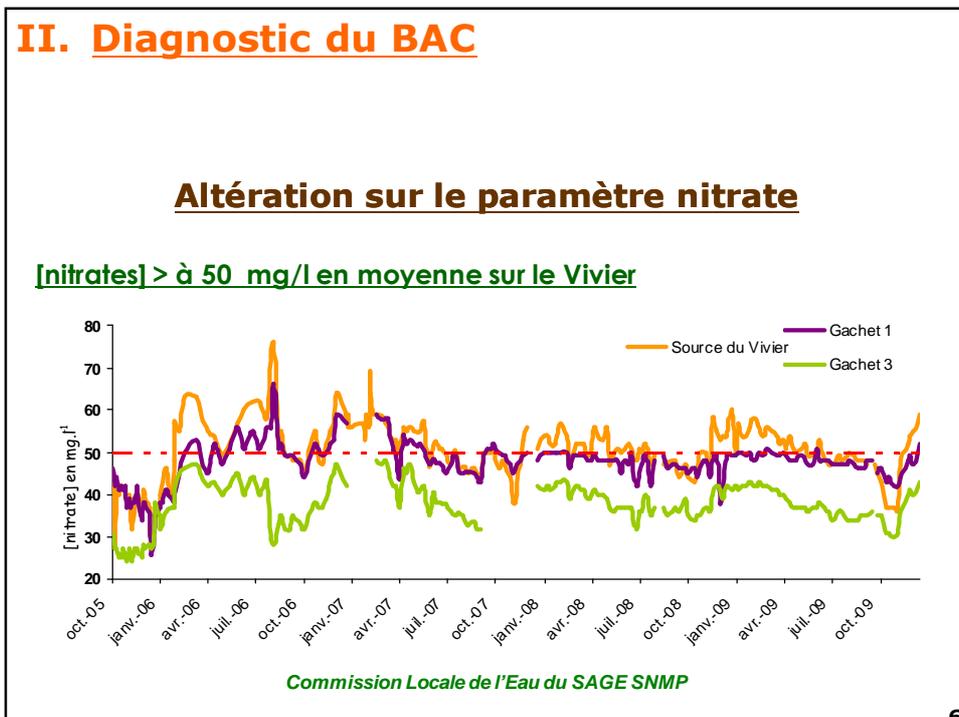
I. Le Syndicat des Eaux du Vivier

- SIVU de production et de distribution d'eau potable.
- Regroupe la Ville de Niort et les communes de Magné, Coulon, Bessines et Aiffres.
- Une production équivalent aux besoins d'environ 75 000 habitants
- Près de 100 000 habitants bénéficient (totalement ou partiellement) de cette production
- Ressource en eau provenant de la nappe infratoarcienne
- Exploite principalement 3 ouvrages : Vivier, Gachet I & III

Commission Locale de l'Eau du SAGE SNMP

3





II. Diagnostic du BAC

Origine des nitrates

- **99% d'origine agricole**
- **1% issu de l'assainissement**

L'agriculture est l'activité dominante du territoire et occupe plus de 70% de la surface du BAC

Commission Locale de l'Eau du SAGE SNMP

7

II. Diagnostic du BAC

Altération par les produits phytosanitaires

Une présence continue dans les eaux brutes

- **Détections régulières de DEA, de Diuron et d'autres molécules**
- **Présence par pics de Glyphosate (Round Up)**

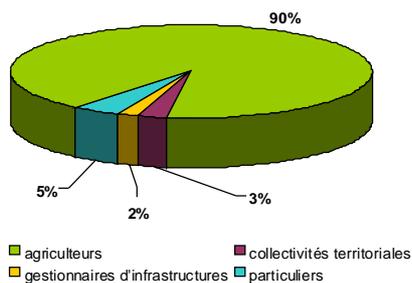
Commission Locale de l'Eau du SAGE SNMP

8

II. Diagnostic du BAC

Origine des produits phytosanitaires

Estimation des quantités émises par les différentes activités :



Cependant, il est important de tenir compte de la **dégradation de ces produits au niveau du sol**

Ainsi, on considère que les pertes de produit par ruissellement sont :

- 30% des MA sur sol imperméable
- 1% des MA sur terre agricole

Commission Locale de l'Eau du SAGE SNMP

9

II. Diagnostic du BAC

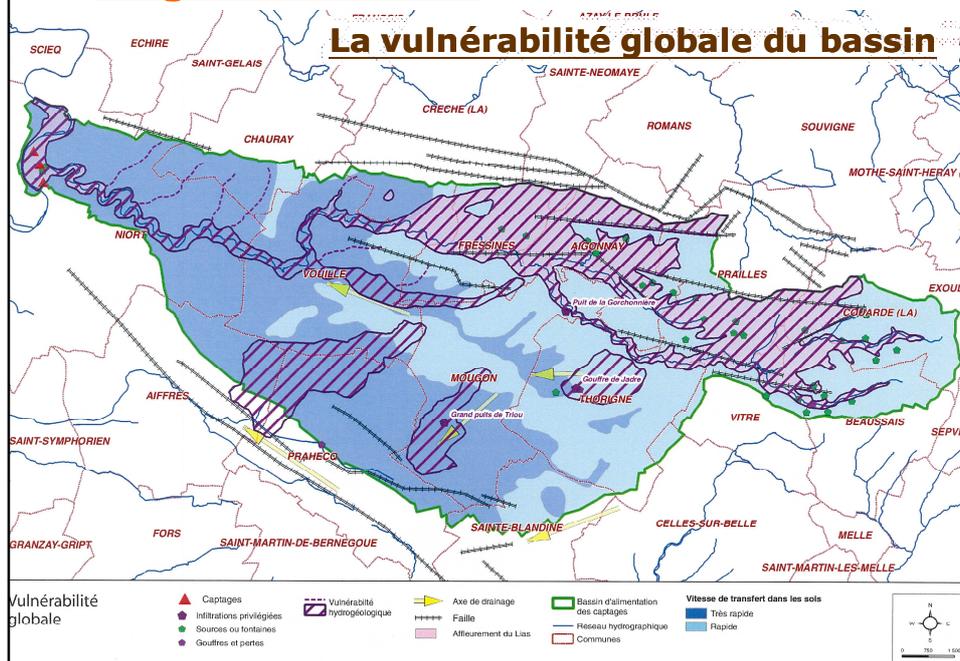
Ces données brutes sont donc à pondérer

	Usages		
	Agricole	Collectivités & Infrastructures	Particuliers
Surfaces	Très grandes	moyennes	petites (nombreuses)
Fréquence de traitement	élevée	-	-
Types de surfaces	perméable	± imperméable	± imperméable
Matériel	entretenu	entretenu	peu performant
Doses	ajustées	ajustées	Aléatoires

Commission Locale de l'Eau du SAGE SNMP

10

II. Diagnostic du BAC



III. Objectifs et stratégie

Objectifs fixés pour les trois captages

Nitrates		Pesticides	
Valeur moyenne	Valeur maximale	Par molécules	Totaux
40 mg/l	50 mg/l	0,1 µg/l	0,3 µg/l

REMARQUES:

- Pour Gachet 3, l'objectif nitrates correspond à une non dégradation de la qualité de cette ressource.
- Il s'agit également des objectifs fixés par le SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin

Commission Locale de l'Eau du SAGE SNMP

III.Objectifs et stratégie

Concernant les nitrates

Volet agricole

la stratégie repose sur les 2 leviers identifiés:

- *une diminution des excès et donc des apports*
- *une diminution du risque de transfert*

Volet assainissement

- *un suivi de l'application de la réglementation*

Commission Locale de l'Eau du SAGE SNMP

13

III.Objectifs et stratégie

Concernant les produits phytosanitaires

Quelque soit l'activité, la stratégie repose sur un raisonnement des pratiques et une diminution du risque de transfert.

Les usages sur surfaces imperméables seront plus particulièrement ciblés.

Usage non agricole

- *la sensibilisation des particuliers*
- *la sensibilisation et la formation des applicateurs professionnels*

Usage agricole

- *le développement de techniques alternatives*

Commission Locale de l'Eau du SAGE SNMP

14

IV. Le programme d'action

Activités agricoles – Approche transversale

Code action	Actions / poste de dépenses	Coût prévisionnel	temps d'animation
		Total sur 5 ans	total sur 5 ans
A1	Diagnostic individuel d'exploitation. -30 diagnostics prévus par an les 3 premières années	90 000.00 €	80
A1	Suivi de la démarche de progrès - Retour chez les exploitants 2 ans après le diagnostic	€	1220
A1	Diagnostics simplifiés	€	24
A2	Partenariat avec les OPA - Recueil de données agricoles - Rencontre annuelle - Promotion des démarches économes en intrants (expérimentation S&B)	18 000.00 €	90
A3	MAE : montage du projet, réunions d'information et négociations avec les exploitants agricoles	- €	62
A3	Favoriser l'acquisition de matériels agro-environnementaux éligibles au PVE - Faire la promotion des équipements : plaquette, réunions, démonstration techniques	- €	15
A4	Maintenir et restaurer des espaces tampons - Localisation pertinente des prairies - Maintenir et reconquérir les espaces prairiaux - En favorisant la filière bois énergie	- €	35
		108 000.00 €	4235
<i>Commission Locale de l'Eau du SAGE SNMP</i>			

15

IV. Le programme d'action

Paramètre nitrate

Code action	Actions / poste de dépenses	Coût prévisionnel	temps d'animation
		Total sur 5 ans	total sur 5 ans
A5	Améliorer l'utilisation des outils de pilotage de la fertilisation : - Acquérir des références locales en terme d'objectif rendement	10 000.00 €	25
A5	Campagnes d'analyses de reliquats azotés sortie hiver	1 800.00 €	10
A5	Communiquer les résultats lors de réunions techniques et sur supports de communication	4 000.00 €	20
A6	Gestion des effluents d'élevage : Améliorer la connaissance de la composition des effluents d'élevage	2 250.00 €	4
A6	Améliorer la répartition et la connaissance des quantités d'effluents d'élevage épandus	4 000.00 €	8
A6	Améliorer la stabilité des produits épandus : compostage des effluents - Suivi d'une plateforme et démonstration technique	3 000.00 €	4
A6	Communiquer les résultats lors de réunions techniques et sur supports de communication	- €	10
A7	Gestion de l'interculture : Optimisation de la couverture hivernale des sols	2 000.00 €	6
C1	Réhabilitation des systèmes d'assainissement - Suivi des projets en cours (collectifs et non-collectifs) - Communiquer sur les dispositions réglementaires et les filières	- €	37
		27 050.00 €	11133
<i>Commission Locale de l'Eau du SAGE SNMP</i>			

16

IV. Le programme d'action

Paramètre phytosanitaire

Code action	Actions / poste de dépenses	Coût prévisionnel	temps d'animation
		Total sur 5 ans	total sur 5 ans
C2	Réalisation de plans d'entretien des espaces communaux	71 000.00 €	22
C2	Former les agents communaux et animer un réseau entre les agents	7 000.00 €	20
C3	Sensibiliser les particuliers et les gestionnaires d'infrastructure : - Diffusion de plaquettes de communication - Présence lors de manifestations grand public	- €	34
A8	Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires par le développement de techniques alternatives - Promouvoir les techniques alternatives (Démonstrations techniques) - Favoriser l'équipement en matériel de substitution (cf fiche A3, PVE).	2 500.00 €	1110
A9	Favoriser le développement de l'AB - Plan d'action bio en partenariat avec BioSèvres, promouvoir l'AB - Accompagnement à la conversion - Animer un atelier d'échange techniques	- €	60
A10	Améliorer l'équipement du pulvérisateur et limiter les risques ponctuels au niveau du siège d'exploitation - Démonstrations techniques, visite d'équipements, etc...	3 000.00 €	12
		83 500.00 €	2538
<i>Commission Locale de l'Eau du SAGE SNMP</i>			

17

IV. Le programme d'action

Tous paramètres

Code action	Actions / poste de dépenses	Coût prévisionnel	temps d'animation
		Total sur 5 ans	total sur 5 ans
Aa1	Protection des puits et forages: - Inventaire des ouvrages - Contrôle des installations - Réhabilitation ou rebouchage des ouvrages non-conformes	30 000.00 €	1445
C4	Gestion du pluvial: Mise en œuvre des prescriptions de l'AP de DUP - Suivi de l'étude hydraulique urbaine puis des aménagements - Suivi du projet du CG 79 sur le BD de l'Europe - Etude puis aménagement du gouffre de Jadre	65 000.00 €	11011
Aa2	Le Contrat de Restauration Entretien du Lambon et des ses affluents - CRE	- €	20
O1	Acquisition foncière et Gestion des parcelles acquises :	314 000.00 €	44
		409 000.00 €	3110
<i>Commission Locale de l'Eau du SAGE SNMP</i>			

18

IV. Le programme d'action

Communication

Code action	Actions / poste de dépenses	Coût prévisionnel	temps d'animation
		Total sur 5 ans	total sur 5 ans
O2	Communication générale du programme "Re-Sources" - Conception et diffusion d'une lettre d'information du bassin - Communication auprès des abonnés - Equipement pour la conception des supports de communication	3 250.00 €	60
O2b	Communication spécifique agricole - Conception et diffusion de plaquettes de communication spécifique aux activités agricoles pour chacune des thématiques abordées (voir le détails sur les fiches actions correspondantes)	4 480.00 €	Prévu dans les fiches actions correspondantes
O2c	Communication spécifique usagers non-agricoles - Communications diverses selon le public ciblé - Participation à des manifestations locales - Animations auprès de scolaires ou tous publics	9 000.00 €	200
		16 730.00 €	260

Commission Locale de l'Eau du SAGE SNMP

19

IV. Le programme d'action

Suivi et bilans

Code action	Actions / poste de dépenses	Coût prévisionnel	temps d'animation
		Total sur 5 ans	total sur 5 ans
O3	Suivi de la qualité de réseaux brutes	32 400.00 €	25
O4	Suivi / évaluation du programme d'actions "Re-Sources" - Collecte de données - Mise à jour de la base de données "Re-Sources"	- €	90
O4	Bilans du contrat de BAC - Bilan annuel d'activités - Bilan à mi-parcours - Bilan final du contrat	30 000.00 €	65
		62 400.00 €	180

Commission Locale de l'Eau du SAGE SNMP

20

V. Plan de financement prévisionnel

Synthèse des montants prévisionnels

Actions	Fiches actions correspondantes	Coût prévisionnel sur 5 ans	Temps animation sur 5 ans
Agricoles transversales	A1, A2, A3, A4	108 000,00 €	476
Paramètre Nitrates	A5, A6, A7, C1	27 050,00 €	118
Paramètre Phytosanitaire	C2, C3, A8, A9, A10	83 500,00 €	258
Tous paramètres	Aa1, C4, Aa2, O1	409 000,00 €	310
Communication	O2, O2b, O2c	16 730,00 €	263
Suivi et bilans	O3, O4	62 400,00 €	180
Animation générale	O5, O6	380 000,00 €	260
Total		1 086 680,00 €	1761

Plan de financement prévisionnel

Coût prévisionnel	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Conseil Régional Poitou-Charentes		Conseil Général des Deux-Sèvres		FEDER		Pays Mellois		Syndicat des Eaux du Vivier	
	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Total sur 5 ans												
1 086 680 €	32 %	348 090 €	5 %	58 555 €	7 %	76 775 €	28 %	01 904 €	2 %	26 520 €	25 %	274 836 €

Commission Locale de l'Eau du SAGE SNMP

21

ANNEXE 3

Power-point de séance présenté à la CLE



SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
CLE - 01/06/2010

Rappel de l'ordre du jour :

- **I** - Approbation du compte-rendu de la CLE du 09 février 2010
- **II** - Contrat de bassin versant « SMEPDEP Vallée de la Courance »
- Contrat de bassin versant « SEV du Vivier »
→ Questions et avis de la CLE
- **III** - Modalités d'inventaire des zones humides
→ Questions et avis de la CLE
- **IV** - Consultation sur la liste des ouvrages éligibles aux aides AELB
- **V** - Questions diverses et point d'actualité

2

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
CLE - 01/06/2010

I - Approbation du CR de la CLE du 09 février

3

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
CLE - 01/06/2010

II - Présentation des contrats de bassin versant du SEV « du Vivier » et du SMEPDEP « Vallée de la Courance »

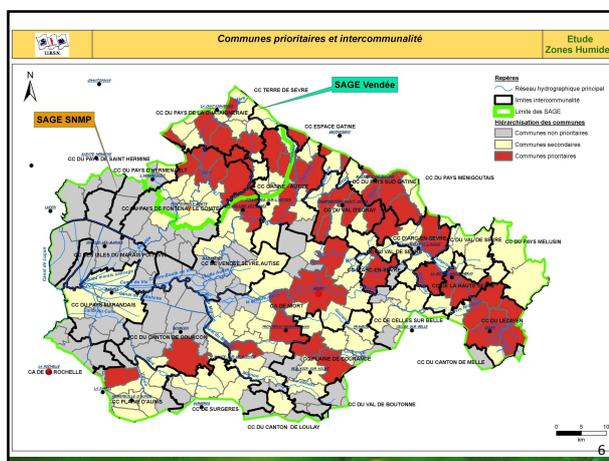
4

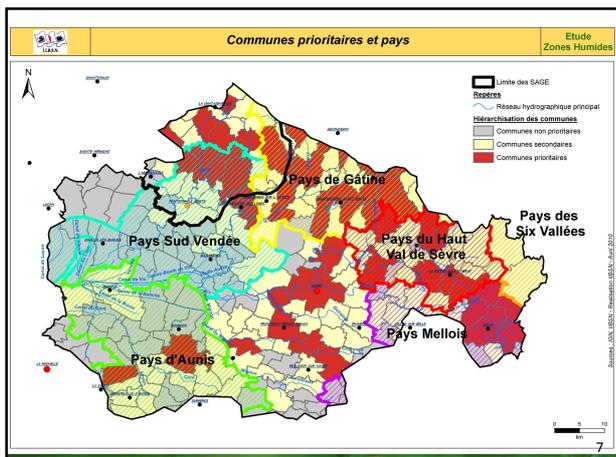
III – Modalités d'inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE

Un inventaire en dehors de la **zone humide du Marais poitevin** (définition FMA-IAAT)

Un inventaire de **CONNAISSANCE**

5





SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
CLE - 01/06/2010

IV - Ouvrages éligibles aux aides de l'agence de l'eau pour restaurer la continuité

8

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
CLE - 01/06/2010

Rapport V : Informations diverses et points d'actualité

9

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
CLE - 01/06/2010

Enquête publique:

- Du 07 juin au 09 juillet inclus
- Commission d'enquête composée de 5 personnes :
3 titulaires + 2 suppléants
- 21 communes avec permanence d'enquête + préfecture 79 + préfecture 17 + sous-préfecture 85
- Toute les communes ont reçu une copie du document sous format CD-Rom
- Document accessible par internet sur le site de Gest'eau
- Copie des avis au titre de l'autorité environnementale et de la police de l'eau = document sur table

10

